

Délibération N°16

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	21
VOTANTS :	24

OBJET :

**DÉCISIONS MODIFICATIVES
N° 6 ET N°7 AU BUDGET
2022.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-trois

Le Dix-Neuf Janvier à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 13 Janvier 2023 s'est réuni, à
la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme AUBIN

Absent :

- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que quelques
virements de crédit s'imposent. Ils visent à réajuster les montants
inscrits initialement à certains articles comptables, aussi bien en
section de fonctionnement que d'investissement.

Il les soumet à l'assemblée pour approbation.

OBJET : DÉCISIONS MODIFICATIVES N°6 ET N°7 AU BUDGET 2022**BUDGET PRINCIPAL n°34000 (n°6) :**

Réajustement des crédits de fonctionnement en dépenses et en recettes :

- rajout de 47 000 € en dépenses à l'article 64131 : rémunération des agents non titulaires
- rajout de 47 000 € en recettes à l'article 6419 : remboursements sur rémunération du personnel
- rajout de 12 100 € en dépenses à l'article 657363 : subvention de fonctionnement au budget annexe Office de Tourisme
- diminution de 12 100 € en dépenses à l'article 022 : dépenses imprévues.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
64131 / 012	Rémunération non titulaires	321 000,00	+ 47 000,00	368 000,00
657363 / 65	Subvention de fonctionnement aux budgets annexes à caractère administratif	235 439,00	+ 12 100,00	247 539,00
022	Dépenses imprévues	111 500,00	- 12 100,00	99 400,00
TOTAL			+ 47 000,00	

Section de fonctionnement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
6419 / 013	Remboursements sur rémunération du personnel	80 000,00	+ 47 000,00	127 000,00
TOTAL			+ 47 000,00	

BUDGET PRINCIPAL n°34000 (n°7) :

Réajustement des crédits de fonctionnement en dépenses pour permettre le remboursement aux communes de l'entretien des circuits de randonnées labellisés PDESI en 2022:

- rajout de 1 100 € en dépenses à l'article 6217 : personnel affecté par la commune membre du groupement à fiscalité propre
- diminution de 1 100 € en dépenses à l'article 022 : dépenses imprévues.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
6217 / 012	personnel affecté par la commune membre du groupement à fiscalité propre	40 000,00	+1 100,00	41 100
022	Dépenses imprévues	99 400,00	- 1 100,00	98 300,00
TOTAL			0,00	

BUDGET OFFICE DE TOURISME n°39500 (n°2) :

Réajustement des crédits de fonctionnement en dépenses et en recettes :

- rajout de 1 000 € en dépense à l'article 60612 : électricité, en raison de la hausse du coût de l'électricité
- rajout de 6 500 € en dépense à l'article 6068, et en recette à l'article 7088, pour l'achat supplémentaire de livres « Nationale 7 le grand embouteillage » à la commune de Lapalisse, et leur revente au Conseil Départemental de l'Allier
- rajout de 1 200 € en dépense à l'article 6168 : surcoût lié à l'assurance annulation et dommages aux biens pour les gradins pour le spectacle Son et Lumières 2022
- rajout de 13 750 € en dépense à l'article 65888, et en recette à l'article 7788, pour le reversement au budget général des partenariats de l'embouteillage, qui ont été encaissés sur ce budget
- diminution de 9 900 € des crédits prévus en recette à l'article 70632 : incidence de l'annulation d'une soirée du spectacle Son et Lumières 2022 (nous restons dans l'attente du remboursement par l'assurance, qui interviendra en 2023)
- rajout de 12 100 € en recette à l'article 74751, pour l'augmentation de la subvention d'équilibre versée par le budget général.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
60612 / 011	Énergie – Électricité	4 150,00	+ 1 000,00	5 150,00
6068 / 011	Autres matières et fournitures	8 770,00	+ 6 500,00	15 270,00
6168 / 011	Primes d'assurances – Autres	3 000,00	+ 1 200,00	4 200,00
65888 / 65	Autres	700,00	+ 13 750,00	14 450,00
TOTAL			+ 22 450,00	

Section de fonctionnement – Recettes :

Article / Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
7088 / 70	Autres produits d'activités annexes	9 000,00	+ 6 500,00	15 500,00
7788 / 77	Produits exceptionnels divers	13 750,00	+ 13 750,00	27 500,00
70632 / 70	Produits – à caractère de loisirs	71 900,00	– 9 900,00	62 000,00
74751 / 74	Groupe à fiscalité propre de rattachement	100 450,00	+ 12 100,00	112 550,00
TOTAL			+ 22 450,00	

BUDGET ANNEXE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE n°39800 (n°1) :

Réajustement des crédits de fonctionnement en dépenses et en recettes :

- rajout de 13 000 € en dépense à l'article 6218, suite à la refacturation de frais de personnel par l'EHPAD pour la fabrication des repas à la cuisine commune
- diminution des crédits en dépense aux articles 6063 (– 1 000 €), 6068 (– 1 800 €), 61551 (– 2 100 €) et 6542 (– 300 €)
- rajout de 6 500 € en recette à l'article 706, lié à l'augmentation du produit de la vente des repas
- rajout de 1 300 € en recette à l'article 74, pour encaisser une dotation exceptionnelle versée par l'État suite à la perte de recettes subie en 2021 à cause de la pandémie de COVID-19.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
6218 / 012	Autres personnel extérieur	0,00	+ 13 000,00	13 000,00
6063 / 011	Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 000,00	– 1 000,00	1 000,00
6068 / 011	Autres matières et fournitures	44 211,00	– 1 800,00	42 411,00
61551 / 011	Matériel roulant	5 000,00	– 2 100,00	2 900,00
6542 / 65	Créances éteintes	500,00	– 300,00	200,00
TOTAL			+ 7 800,00	

Section de fonctionnement – Recettes :

Article / Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
706 / 70	Prestations de services	125 000,00	+ 6 500,00	131 500,00
74 / 74	Subventions d'exploitation	0,00	+ 1 300,00	1 300,00
TOTAL			+ 7 800,00	

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les virements de crédits présentés et regroupés sous les Décisions Modificatives N°6 et N°7 au Budget Primitif 2022.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 24 JAN. 2023
Publié ou Notifié
le : 20 JAN. 2023
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"